

**A retourner en Mairie impérativement pour le 31 DECEMBRE 2019**

- En le déposant à l'accueil de la Mairie - OU
- Par mail à : [laurence.pihuit@plelan-le-grand.fr](mailto:laurence.pihuit@plelan-le-grand.fr) - OU
- Par courrier : 37 avenue de la Libération 35380 PLELAN-LE-GRAND

## Identité de l'Association

Montant Alloué en 2019

Montant Sollicité pour 2020

### 1 - IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Nom de votre association : .....

Sigle : .....

Adresse de son siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

## 2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUALITE	NOM	ADRESSE	TELEPHONE / MAIL
Président(e)			
Trésorier(e)			
Secrétaire			

## 3 - PERSONNELS

Personnels	Nombre	Fonctions
Salariés (rémunérés par l'association)		

## 4 – BENEVOLES

	Nombre	Fonctions
Bénévoles		

## 5 - ADHESIONS

Nombre d'adhérents ou licenciés :

(A jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

Adhérents	PLELANNAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE	Autres	TOTAL Adhérents
Nombre				

**6 – COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION**

***☞ Joindre vos comptes validés à la dernière Assemblée Générale OU joindre l'annexe1 complété***

<b>A REMPLIR IMPERATIVEMENT</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	
<b>Solde des comptes courants</b>	
<b>Soldes des placements financiers</b>	

**7 – PROJET POUR 2019 ET EVENEMENTS CONNUS**

***Mettre particulièrement en lumière vos actions sur le territoire de PLELAN LE GRAND***

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**8 - AIDE MUNICIPALE SOLLICITEE**

	<b>Descriptif</b>
<b>Personnel Technique</b>	
<b>Prêt de matériel</b>	
<b>Locaux</b>	
<b>Autre (à préciser)</b>	

## 9 - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est rappelé que dans le cadre de la loi Notre une subvention ne peut vous être accordée pour le même objet par la Communauté de Communes de Brocéliande et par la commune de Plélan Le Grand.

A NOTER : l'aide à l'emploi pour votre salarié doit se faire à la Communauté de Communes de Brocéliande

### Objet de la demande

Aide au fonctionnement de l'association

Aide à l'investissement : (Préciser si cet investissement peut être mutualisable auprès des autres associations)

Investissements prévus	Coût	SUBVENTION DEMANDEE

Projet spécifique ou demande particulière :

Description du projet spécifique Ou Demande(s) particulière(s)	Coût	SUBVENTION DEMANDEE

## 10- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....

Représentant(e) légal(e) de l'association .....

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par des instances statutaires.
- Demande une subvention totale de : 

€
---
- Précise que cette subvention, si elle est accordée devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association correspondant **au RIB fourni** :

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

Domiciliation :

IBAN (International Banking Account Number)

--	--	--	--	--	--	--

BIC (Bank Identification Code)

--

Fait à ..... le.....

Nom, prénom

Signature :

--

## PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

- un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- le dernier bilan financier présenté en AG ou l'annexe1 complété ;

Il est rappelé que dans le cadre de la loi Notre une subvention ne peut vous être accordée pour le même objet par la Communauté de Communes de Brocéliande et par la commune de Plélan Le Grand :

Par exemple si vous demandez une aide pour l'achat de matériel, vous ne pourrez pas demander une aide à la commune pour l'achat du même matériel.

↳ A NOTER : l'aide à l'emploi pour votre salarié doit se faire à la Communauté de Communes de Brocéliande.



**Tout dossier arrivé après le 31 décembre ne pourra être pris en compte**